

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 382

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 49

I. A la première phrase de l'alinéa 49, supprimer les mots :

« , pour le pétrole brut et les produits raffinés, ».

II. En conséquence, compléter la première phrase de l'alinéa 49 par les mots :

« du pétrole brut et des produits raffinés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.